

MQAF : Une première année qui autorise bien des espoirs

La création du Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), fondé il y a tout juste un an, a été très bien perçue dans le monde de l'éducation des adultes, incluant les autorités gouvernementales. Cette première année autorise bien des espoirs. Le rythme de développement du Mouvement pourrait cependant être freiné par la modestie de ses moyens financiers.

Au nombre des temps forts de l'année, une importante rencontre avec M^{me} Michelle Courchesne, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), qui a volontiers convenu de l'importance d'assurer une communication efficace entre le MQAF et le Ministère. Un membre de la direction du MESS a d'ailleurs été désigné pour répondre aux demandes d'information du Mouvement et tout indique que ce canal de communication fonctionne efficacement. Il est nécessaire pour que le Mouvement en vienne à une compréhension approfondie du système complexe qui gouverne Emploi Québec et les centres locaux d'emploi (CLE). Environ 50 000 des 350 000 étudiants et étudiantes adultes sont aux études dans le cadre de ces programmes gouvernementaux, qui ont été l'objet de nombreuses critiques au cours des trois premiers colloques.

Dans la discussion avec M^{me} Courchesne, qui avait été précédée d'entretiens avec ses proches collaborateurs, il a d'ailleurs été question que le MESS fournisse une personne ressource pour opérer un service téléphonique d'information et d'accompagnement des adultes qui font face à des difficultés dans leurs relations avec les centres locaux d'emploi ou les établissements d'enseignement. Il s'est révélé ultérieurement que le Ministère n'avait pas les ressources financières requises pour offrir ce service, que le Mouvement considère comme prioritaire.



C'est en adoptant le programme politique ainsi que les Règlements généraux, et en élisant un conseil d'administration, que le MQAF a officiellement vu le jour, en avril 2005.

Cette question fera l'objet de discussions au cours de la prochaine assemblée générale.

Une idée bien accueillie au MELS

Deux sujets étaient par ailleurs à l'ordre du jour de la rencontre avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Jean-Marc Fournier.

En premier lieu, le MQAF a fait valoir l'idée de reconnaître explicitement dans une loi le droit à la formation de base gratuite pour tous et pour toutes, soit le secondaire V ou l'équivalent. Ce droit devrait par ailleurs comporter l'allocation de ressources financières suffisantes pour permettre à une personne d'effectuer ses études dans des conditions qui favorisent la persévé-

rance et la réussite. L'article 1a du programme politique du MQAF précise à ce propos : « L'aide consentie devrait être au minimum de 1 000 \$ par mois pour une personne célibataire et être augmentée en conséquence pour les étudiants et les étudiantes ayant des personnes à charge, mineures ou majeures. Cette aide devrait être indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation. »

Le ministre Fournier n'a nullement sourcillé à cette idée, qui fait tranquillement son chemin. Probablement en raison des pertes économiques associées à la sous-scolarisation et de l'effet d'entraînement positif que pourrait comporter la reconnaissance du droit à la forma-

tion de base. Sans parler des motifs juridiques, car la reconnaissance du droit à la formation de base s'inscrit dans un courant de pensée qui souhaite rendre plus contraignante l'application des droits socio-économiques reconnus dans les chartes de droits et libertés.

De façon très concrète, selon le vœu de l'assemblée générale, le MQAF pourrait suggérer au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFÉ) d'étudier quelle forme pourrait prendre le soutien financier aux adultes engagés dans une formation de base, une fois que celle-ci serait reconnue comme un droit.

La loi sur les associations étudiantes

Cruciale pour l'avenir du MQAF, la deuxième question abordée avec M. Fournier a été celle de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants.

Comme on le sait, tant que celle-ci n'aura pas été amendée, il demeurera impossible de créer des associations accréditées d'étudiantes et d'étudiants adultes au secondaire général, au secondaire professionnel et dans les cégeps. Or, seules les associations accréditées sont assurées de disposer de droits essentiels à la vie associative : le droit de percevoir une cotisation auprès des membres, le droit de désigner

les représentants étudiants qui discuteront avec les autorités, le droit d'occuper un local dans l'école et le droit d'afficher de l'information.

Rien dans le propos ou l'attitude du Ministre ne laisse croire qu'il est opposé à amender la Loi. Il a toutefois indiqué que le calendrier de travail ne permettrait pas de soumettre la question à l'Assemblée nationale avant qu'elle n'ajourne ses travaux, en juin prochain. Dans le meilleur scénario, la Loi restera inchangée jusqu'en 2007.

Entre-temps, le MQAF a reçu des appuis très significatifs sur cette question, dont celui de la Confédération des syndicats nationaux. Dans un mémoire intitulé *Pour une démocratie scolaire tournée vers l'avenir*, présenté dans le cadre de la consultation du Conseil supérieur de l'éducation sur la démocratie scolaire, la CSN écrit : « L'exclusion des centres d'éducation des adultes et des centres de formation professionnelle des commissions scolaires du champ d'application de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants pose un problème important. Ces étudiants et étudiantes demeurent les grands oubliés de cette loi qui ne s'applique qu'aux ordres d'enseignement collégial et universitaire. Les étudiants et les étudiantes siégeant sur ces CE ne sont pas représentatifs de l'ensemble

(suite en page 2)

L'origine du MQAF en bref...

Au début des années 2000, la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) participe à une série de rencontres avec l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ainsi que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). Ces rencontres portent sur la possibilité de créer une semaine pour mieux faire connaître les multiples facettes de l'éducation des adultes et promouvoir l'éducation tout au long de la vie.

Cette série de réunions découle de la V^e Conférence internationale sur l'éducation des adultes, qui s'est tenue en 1997, à Hambourg, en Allemagne, sous l'égide de l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Comme des dizaines d'autres pays, le Québec adhère à la Déclaration de Hambourg, dont les signataires s'engagent à adopter des mesures concrètes pour développer l'éducation des adultes.

En mai 2002, honorant en quelque sorte sa signature, le gouvernement du Québec adopte la Politique d'éducation et de formation continue des adultes ainsi qu'un plan d'action pour la période de 2002 à 2007. Au nombre des mesures destinées à promouvoir l'éducation tout au long de la vie, il y a la création d'une Semaine québécoise des adultes en formation, sur le modèle que promeut l'UNESCO. Dans le monde, une quarantaine de pays organisent une telle semaine.

La première Semaine québécoise des adultes en formation se tient quelques mois plus tard, en octobre 2002. À ce moment, le seul groupe organisé d'étudiants et d'étudiantes adultes est la FAEUQEP, la Fédération universitaire qui regroupe les associations étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, des hors campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières, du service d'éducation continue de l'Université McGill et de l'Université du Québec en Outaouais. Avec l'appui de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), à qui le gouvernement du Québec a confié la responsabilité et le budget de l'organisation de la Semaine, la FAEUQEP participe à cette dernière en organisant le premier Colloque des adultes en formation. Il n'y a pas de précédent à cette rencontre, à laquelle participent environ 200 étudiants et étudiantes adultes du secondaire général, du secondaire pro-



Les trois premiers colloques des adultes en formation ont permis de cerner les principaux problèmes auxquels font face les adultes dans leur retour aux études.

fessionnel, du cégep et de l'université, provenant de surcroît de toutes les régions du Québec. Le ministre de l'Éducation, M. Sylvain Simard, prononce une allocution à l'ouverture de l'événement.

Le succès du premier colloque est tel qu'il doit nécessairement comporter une suite. Dans leurs échanges, les participants identifient de nombreuses difficultés auxquelles ils font face pour réaliser leur projet d'études. Ils expriment aussi le souhait de se regrouper dans un nouvel organisme voué à la défense de leurs droits et de leurs intérêts ainsi qu'à l'amélioration du système public d'éducation des adultes. La Semaine québécoise des adultes en formation ayant été déplacée au printemps, le deuxième colloque des adultes en formation se tient en avril 2004. La vigueur des débats témoigne encore une fois de l'ampleur des obstacles qui entravent les projets d'études des adultes. Un bureau de direction provisoire a le mandat explicite de mettre la table pour la création du Mouvement québécois des adultes en formation.

L'assemblée générale de fondation du MQAF se déroule le 3 avril 2005, à la deuxième journée du 3^e Colloque des adultes en forma-

tion. Les quelque 200 étudiants et étudiantes adultes présents adoptent les Règle-

ments généraux du Mouvement et son programme politique. Ils élisent également

un conseil d'administration de 18 membres.

MQAF : Une première année qui autorise bien des espoirs *(suite de la une)*

de la population étudiante, et c'est souvent en leur nom personnel qu'ils se prononcent sur les orientations, les politiques, les services, le contenu des cours et des programmes, les méthodes pédagogiques, l'évaluation de l'enseignement et des enseignants, etc. ».

Soulignant explicitement qu'elle appuie le MQAF sur ce point, la CSN recommande « que la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants soit amendée pour permettre aux étudiants des centres d'éducation des adultes et des centres de formation professionnelle de créer des associations étudiantes accréditées ».

Le Sommet « Projétons l'avenir »

Le droit d'association des étudiants adultes fait aussi partie du consensus qui a clos le rassemblement sur les perspectives de l'éducation et de la formation continue des adultes, qui s'est tenu les 25 et 26

octobre derniers, à Québec. Baptisé « Projétons l'avenir », ce rassemblement des principaux acteurs de l'éducation des adultes du Québec avait pour objectif de faire consensus sur un nombre restreint de mesures susceptibles de lever les obstacles à une plus grande participation des adultes à l'éducation.

La déclaration finale du Sommet appelle en effet au renforcement de la reconnaissance et du respect réciproque des acteurs qui oeuvrent en éducation et en formation des adultes, « y compris les adultes en formation et leur droit d'association ».

C'est incontestablement le MQAF qui est responsable de l'inclusion de ce point dans la déclaration finale. Sur les quelque 300 participants à l'événement, le MQAF comptait en effet une vingtaine de représentants et ce sont eux qui, dans les travaux en ateliers, ont persuadé les autres participants de la pertinence de la revendication.

Des ressources très limitées

Si importants soient-ils, ces appuis au droit d'association des étudiants adultes ne permettent toujours pas au Mouvement d'assurer son autofinancement. À titre d'exemple, c'est grâce au soutien financier de la Commission de l'éducation de la Commission canadienne pour l'UNESCO qu'une vingtaine de délégués ont pu participer à « Projétons l'avenir » et qu'ont pu être tenues les réunions préparatoires au 4^e Colloque.

Ce n'est cependant pas la première fois qu'un mouvement social naît dans la dèche. Indépendamment des limites de ses ressources financières, la force du MQAF repose d'abord sur la légitimité de son objectif de base : améliorer les conditions de vie et d'étude des quelque 350 000 adultes québécois inscrits dans un établissement public d'enseignement.

LA POLITIQUE D'ÉDUCATION DES ADULTES

Des effets positifs... mais de grands défis à relever

Au cours de l'année 2003-2004, le nombre de personnes inscrites en formation de base au Québec a augmenté de 3,6 %. L'augmentation de la participation en alphabétisation est encore plus importante, soit 11,7 %. Malgré ces données encourageantes, « l'offre actuelle n'arrive toujours pas à mobiliser une partie de la population et cette situation est particulièrement critique pour les travailleuses et les travailleurs peu scolarisés.

C'est ce qu'indique un rapport du Groupe de travail de la Commission sur la formation continue de la Commission des partenaires du marché du travail. Cette dernière constitue une instance nationale où les principaux décideurs du monde du travail mettent en commun leur expertise et leurs idées. Emploi Québec est au cœur des stratégies de la Commission.

Le rapport, qui a été réalisé en octobre dernier, fait notamment état des points suivants :

- Selon Statistique Canada, le nombre de Québécois de 25 à 64 ans sans diplôme a diminué de 23 % à 20 % de 2002 à 2004. Il reste cependant du chemin à faire pour rattraper l'Ontario, où ce taux est de 15 %. La diminution est également significative chez les 25-29 ans, où elle s'établit à 11,3 % comparativement à 14 % deux ans auparavant. Là aussi, le Québec accuse un retard par rapport à la province voisine, où le taux est de 8,2 %.
- La participation à la formation de base est particulièrement faible chez les

personnes peu scolarisées qui occupent un emploi, ce qui pose de grandes difficultés de requalification de la main-d'œuvre lors de la fermeture d'entreprises.

- En ce qui concerne les personnes sans emploi, la Commission considère qu'il faut faire plus d'efforts pour assurer la réussite des personnes engagées dans une formation de base : « À cet effet, des services d'accompagnement et d'encadrement des adultes en formation doivent être accessibles dans tous les centres d'éducation des adultes [...] », lit-on dans le document.
- En raison de la faiblesse de l'offre de formation à temps partiel au secondaire et au collégial, un problème dénoncé depuis maintes années dans le monde de l'éducation des adultes, l'accès à la formation professionnelle et technique pour les personnes qui occupent un emploi demeure difficile.

La reconnaissance des acquis

En ce qui concerne la reconnaissance des acquis, « pierre angulaire du développement d'une culture

de formation continue », la Commission rappelle que 1 249 adultes en formation professionnelle (CFP) et 1 648 en formation technique (cégep) se sont prévalus de la reconnaissance des acquis en 2003-2004. Quant à la reconnaissance des compétences dans le monde du travail, elle se développe à pas de tortue et elle reste marginale.

Il n'est donc pas étonnant que les membres de la Commission « s'inquiètent du faible développement du système de reconnaissance des acquis et des compétences », une situation qu'ils attribuent notamment aux « voies multiples et différentes » qui compliquent l'accès aux services.

La Commission souhaite donc que les pouvoirs publics prennent dès maintenant des engagements fermes et que cela ne s'applique pas seulement à l'aspect financier de la question, mais aussi à la volonté d'établir un leadership fort en la matière.

Une promotion efficace

Au cours des dernières années, la Commission a par ailleurs collaboré à plusieurs campagnes de promotion de la formation de base et de la

formation liée à l'emploi. C'est le cas de la création d'un répertoire Internet sur l'offre de services de formation continue, de la campagne *J'ai tout pour réussir* sur la valorisation des métiers requérant une formation professionnelle ou technique et, bien sûr, de la Semaine québécoise des adultes en formation.

Quelle est l'efficacité de ce type de campagne? Il est difficile de le dire puisqu'il n'y a eu aucune évaluation formelle des retombées. « Néanmoins, écrit la Commission, on devrait au moins s'attendre à ce qu'il y ait des retombées positives sur le nombre d'adultes en formation et le nombre d'entreprises qui investissent dans la formation de leur main-d'œuvre. Ce qui semble le cas, puisqu'on a constaté de légères augmentations dans ces deux situations ».

Le financement

Au nombre des problèmes irrésolus, le rapport note le financement de l'éducation des adultes et de la formation continue. Un groupe d'experts s'est bien penché sur la question il y a environ deux ans, mais son rapport ne contenait pas de recomman-

datations précises. Sur ce plan, les attentes de la Commission « sont restées sans réponse ».

Trois objectifs

À la lumière de ces différents éléments, le Groupe de travail considère que, trois ans après son adoption, la politique d'éducation des adultes et de formation continue a démontré sa pertinence et cela reste vrai en dépit de l'importance du travail qu'il reste à accomplir.

« En considérant les résultats de son exercice de réflexion, le Groupe de travail est d'avis que, pour les prochaines années, les efforts en matière d'éducation des adultes et de formation continue devraient se concentrer sur les enjeux suivants, soit l'augmentation du taux de diplomation et de certification des Québécois, le développement des services de reconnaissance des acquis et des compétences accessibles et l'offre d'un financement adéquat autant pour les individus que pour les établissements de formation, ces trois éléments constituant la clé de voûte de l'apprentissage tout au long de la vie », conclut le document.

Des constatations judicieuses

Le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF) ne peut qu'exprimer son accord avec plusieurs des constatations du Groupe de travail de la Commission sur la formation continue de la Commission des partenaires du marché du travail.

C'est certainement le cas avec celle qui invite les pouvoirs publics à accentuer les efforts afin de garantir la réussite des démarches des personnes sans emploi qui s'engagent dans une formation de base. S'il est certes légitime et nécessaire de promouvoir l'éducation et la formation chez les personnes qui n'ont pas songé à cette perspective, la logique commande qu'on mette tout en œuvre pour assurer le succès des adultes déjà inscrits dans les établissements publics d'enseignement.

Or, c'est loin d'être toujours le cas, comme l'ont démontré avec force les témoignages des étudiants et des étudiantes adultes dans les trois premiers colloques des adultes en formation, particulièrement ceux relevant des programmes d'Emploi Québec et des CLE.

Arbitraire et autoritarisme, ce sont là des comportements incompatibles avec les principes mêmes de l'éducation en général et de l'éducation des adultes en particulier. On s'étonne, par exemple, comme nous en

avons été témoins récemment, qu'on coupe le soutien financier d'un étudiant à quelques mois de l'obtention de son secondaire V, au risque qu'il doive interrompre ses études. Dans son cas, on a invoqué ses absences et ses quelques échecs, même si ces derniers sont tous survenus au début de ses études et qu'il obtient aujourd'hui des résultats tout à fait satisfaisants. Drôle de façon de favoriser la réussite.

Les germes de ces comportements punitifs se trouvent dans le texte même

de l'Entente concernant le soutien du revenu, qui est en quelque sorte le contrat liant l'étudiant adulte à Emploi Québec. Un contrat où l'adulte a pour ainsi dire toutes les obligations mais bien peu de droits, même pas celui de s'absenter pour cause de maladie, comme le dit l'article 2 : « Emploi Québec peut suspendre ou cesser de verser l'aide financière en cas d'absence ou d'interruption de votre participation, et ce, quel qu'en soit le motif, et peut, en ces cas, mettre fin à la présente entente ».

Sur ce plan, Emploi Québec aurait grand intérêt à s'aligner sur les politiques, les règles et les normes qui ont cours dans les cégeps et les universités, ainsi que dans le monde du travail en général, où s'est instauré depuis longtemps un équilibre plus acceptable entre les responsabilités et les droits relatifs aux absences.

Le MQAF a d'ailleurs entrepris de recueillir de l'information en vue de solliciter l'opinion du Protecteur du citoyen sur cette mesure, en apparence abusive, qui ne tient compte ni des cir-

(suite en page 4)

Des ateliers pour dire la réalité

Dans l'esprit même de la Semaine québécoise des adultes en formation, qui vise à donner la parole aux adultes, les participants au 4^e Colloque des adultes en formation auront l'occasion de témoigner de leur réalité dans les quatre ateliers qui leur sont proposés.

Encore Emploi Québec

Emploi Québec et les centres locaux d'emploi (CLE), de qui relèvent environ 50 000 des 350 000 adultes inscrits dans un établissement public d'enseignement, ont fait l'objet de vives critiques au cours des trois premiers colloques. Le sujet n'est cependant pas épuisé et l'atelier 1 scrutera plus particulièrement l'entente sur le soutien du revenu, un contrat dont les obligations, au premier coup d'œil, semblent pencher nettement du même côté, celui de l'adulte en quête de formation.

Le droit « effectif » à la formation de base

Les membres de l'atelier 2 chercheront pour leur part à définir ce qu'il faut entendre par le droit « effectif » à la formation de base. Cette question est en lien direct avec le programme politique du MQAF, qui préconise de consacrer le droit à une formation de base, soit le secondaire V ou l'équivalent. Cette formation devrait non seulement être gratuite, mais s'accompagner d'une aide financière suffisante pour favoriser la persévérance et la réussite des études.

Le point de vue du MQAF sur cette question se situe dans la perspective plus large de donner une application concrète aux droits sociaux reconnus dans les chartes de droits et libertés. La Canadienne Louise Arbour, qui préside la Commission des Nations unies sur les droits de l'homme, est une ardente partisane de cette conception du droit.

L'éducation des adultes dans les cégeps

Des quatre groupes qui composent le MQAF, c'est celui des cégeps qu'on connaît le moins bien. Cela est dû notamment au fait que c'est dans les collèges qu'on dénombre le moins d'adultes, soit environ 47 000. C'est là aussi qu'on a eu le plus de difficultés à les joindre et donc à les faire participer au Mouvement, car n'y a pas d'associations d'étudiants adultes dans les cégeps.

Dans l'atelier 3, les adultes inscrits au collège seront donc invités à décrire la situation dans laquelle ils vivent, à identifier les problèmes auxquels il font face et les mesures qui contribueraient à améliorer leur sort. Les discussions

porteront notamment sur les points suivants : l'accès au programme d'études de leur choix, les contraintes liées à l'obligation d'autofinancement des programmes de formation continue, la qualité des programmes et de l'enseignement, le rythme d'apprentissage, la situation financière pendant la durée des études et les règles de vie et de discipline dans leur établissement.

Les centres de formation professionnelle

Avec 80 000 étudiants et étudiantes, tous à plein temps, les centres de forma-

tion professionnelle (CFP) constituent évidemment un maillon essentiel du système d'éducation des adultes. C'est dans ce groupe qu'on dénombre le plus grand nombre de personnes – 30 000 – qui sont retournées aux études sous l'égide d'Emploi Québec et des CLE. Contrairement à leurs condisciples du secondaire général, ces étudiants et étudiantes sont également admissibles au régime de l'aide financière aux études du ministère de l'Éducation.

Dans l'atelier 4, les étudiants et les étudiantes des

CFP, comme ceux des cégeps et avec le même type de question, broseront un état de leur situation.

Un temps fort

Comme dans les colloques précédents, les travaux en ateliers occuperont la plus grande partie de la journée du samedi. C'est certainement un temps fort de la fin de semaine, tant au point de vue de la qualité de l'information qui émane des délibérations que de la ferveur avec laquelle les différents points de vue sont défendus.

Élection d'un conseil d'administration de 18 membres

Le principal pouvoir d'une assemblée générale, c'est d'élire ses dirigeants. Et c'est ce que feront les quelque 200 personnes présentes le dimanche 2 avril, à la deuxième journée du 4^e Colloque, qui est consacrée à l'assemblée générale du MQAF.

En ce qui a trait à la composition du conseil d'administration, rappelons que le président et le secrétaire général du Mouvement sont élus par l'assemblée générale. Les 16 autres membres sont également élus, mais par les étudiants et les étudiantes du groupe auquel ils appartiennent, à raison de quatre représentants par groupe (CEA, CFP, cégep, université). Tous les mandats sont de un an.

L'an dernier, Robert Martin et Richard Lafontaine sont ainsi devenus le premier président et le premier secrétaire général du Mou-

vement. Ont également été élus : Éric Plouffe, Frédéric Fortin, Sylvain Saumure et David St-Onge pour les centres d'éducation des adultes; Patrick Leblanc, François Marien, Nelson Marin et Julie Poirier pour les centres de formation professionnelle; Geneviève Plouffe, Sandrine Poirier, Fallon-Annick Tremblay et Annie Veilleux pour les cégeps; Jean-Sébastien Dufresne, Louis Monti, Claude Salvat et Denis Sylvain pour les universités.

Pourvu qu'ils soient toujours aux études dans un établissement public d'enseignement, ils peuvent sol-

liciter un deuxième mandat. Tous les membres de l'assemblée générale sont également éligibles et il n'est nullement nécessaire d'avoir de l'expérience en la matière pour poser sa candidature.

Outre l'élection du conseil, l'assemblée générale prendra connaissance du rapport d'activité du Mouvement au cours de sa première année d'existence. Elle sera également saisie de sa situation financière et, probablement, d'un certain nombre de propositions émanant des ateliers ou du conseil.

Des constatations judicieuses

(suite de la page 3)

constances particulières des personnes, dont plusieurs ont de jeunes enfants, ni de leurs résultats scolaires. À coupe sûr, ce n'est pas de cette façon qu'on facilitera la réussite des études des adultes.

Il y a aussi convergence de vue entre la Commission et le MQAF sur la faible offre de formation à temps partiel au secondaire et au collégial, toujours aux prises avec des enveloppes budgétaires fermées, sur la lenteur avec laquelle s'implante la reconnaissance des acquis ainsi que sur le retard à revoir les sources et les modes de financement de l'éducation des adultes.

Tous ces points, incidemment, font déjà partie du programme politique du MQAF. Normal, les étudiants et les étudiantes adultes sont les premiers à savoir ce qui se passe effectivement dans les classes qu'ils fréquentent.

Le président,
Robert Martin



L'élection d'un conseil d'administration de 18 membres a évidemment constitué l'un des faits saillants de l'assemblée de fondation du MQAF.

CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES

Des besoins divers et des réponses variées

Variété des besoins et diversité des services : les centres d'éducation des adultes (CEA) des commissions scolaires n'accueillent pas seulement des personnes inscrites aux études secondaires générales, car ils comptent une bonne dizaine de services de formation de base.

Un document d'avril 2005 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, intitulé État de la formation de base des adultes du Québec, indique que seulement 45 % des adultes dans

les CEA sont inscrits au premier ou au deuxième cycle du secondaire. Le tableau ci-dessous répertorie l'ensemble des dix services et leur importance numérique respective.

Population inscrite à la formation générale des adultes selon le service d'enseignement, commissions scolaires du Québec, 2001-2002

Préparation aux études postsecondaires	12 %
Préparation à la formation professionnelle	4,7 %
Enseignement au deuxième cycle du secondaire	23,2 %
Enseignement au premier cycle du secondaire	21,8 %
Enseignement au présecondaire	3,5 %
Francisation	7,6 %
Intégration socioprofessionnelle	5,6 %
Formation à l'intégration sociale	9,2 %
Alphabétisation	8,3 %
Entrée en formation	4,0 %

Source : Système d'information sur les effectifs scolaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS), octobre 2003.

Parmi ces programmes, comme l'indique leur nom, notons que la préparation aux études postsecondaires et la préparation à la formation professionnelle offrent des mises à niveau qui permettent respectivement d'accéder aux études collégiales et à la formation

professionnelle. Ces deux programmes sont constitués d'éléments du premier et du deuxième cycle du secondaire.

Les autres services visent diverses finalités, adaptées à la réalité des personnes. Ainsi, le service

d'entrée en formation a pour objectif de contrer les difficultés d'apprentissage et de faciliter le rattrapage; le service d'intégration aide l'adulte aux prises avec des difficultés d'adaptation aux points de vue psychique, intellectuel, social ou physique; l'intégration socio-professionnelle veut permettre à l'adulte « d'acquérir les compétences requises pour faciliter son accès au marché du travail et s'y maintenir » alors que le service du présecondaire a pour but d'accroître les connaissances et les habiletés en écriture et en mathématiques.

À propos de l'alphabétisation, le document souligne qu'il s'agit du « seul service d'enseignement au Québec qui accueille un plus grand nombre de personnes au secteur anglophone qu'au secteur francophone », soit 51,4 %. Entre autres, il en est ainsi parce que près de 63 % des personnes en alpha sont des allophones.

Quant au service de francisation, il accueille évidemment des personnes dont la langue maternelle n'est pas le français.

Fait à noter, tous les centres d'éducation des

adultes n'offrent pas l'ensemble de ces programmes de formation générale. La proportion d'adultes inscrits dans les différents services de formation de base varie également selon les régions.

De façon générale, dans l'ensemble du Québec, le nombre de personnes inscrites en formation générale a augmenté de 14 % entre 1999-2000 et 2001-2002, une donnée qui

est certes encourageante. Sept des dix services ont enregistré une augmentation de la clientèle, le service d'intégration sociale se signalant à ce chapitre avec une hausse de 72 %. Les services en décroissance ont été le présecondaire (- 35,6 %), le premier cycle du secondaire (- 2,3 %) et le service de préparation à la formation professionnelle (- 0,5 %).



Ce journal est édité par le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), un organisme sans but lucratif incorporé le 5 mars 2004, dont l'assemblée générale de fondation a eu lieu le 3 avril 2005.

Directeur
Robert Martin

Rédacteur
Claude Garon

Direction artistique, photos, graphisme et mise en pages
Signal Création

Secrétariat
Francine Veilleux

Conseil d'administration
Robert Martin, président
Richard Lafontaine, secrétaire trésorier
Éric Plouffe
Frédéric Fortin
Sylvain Saumure
Daniel St-Onge
Patrick Leblanc
François Marien
Nelson Marin
Julie Poirier
Geneviève Plouffe
Sandrine Poirier
Fallon-Annick Tremblay
Annie Veilleux
Jean-Sébastien Dufresne
Louis Monti
Claude Salvas
Denis Sylvain

Impression
J.G. Litho inc

Tirage
100 000 exemplaires

1^{er} trimestre 2006

Adresse postale
Université de Montréal
Pavillon J.A. DeSève, bureau B-2419
C.P. 6128, Succ. Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

De Montréal : (514) 343-7732
De l'extérieur : 1-800-563-3678
Télécopieur : (514) 343-7724
Courriel : secretariat@mqaf.qc.ca



Les trois premiers colloques des adultes en formation ont permis de constater que c'est dans les centres d'éducation des adultes que se posent les problèmes les plus épineux.

SEMAINE QUÉBÉCOISE
DES ADULTES EN FORMATION

PROGRAMME POLITIQUE DU MQAF

SECTION 1

Les programmes et politiques d'Emploi Québec

1a) La situation financière des étudiants adultes

Il est très difficile de mener des études avec succès quand les problèmes financiers vous tenaillent quotidiennement. C'est certainement le cas de la plupart des adultes qui retournent à plein temps aux études sous l'égide d'Emploi Québec et des centres locaux d'emploi (CLE). L'objectif de ces derniers - la réinsertion en emploi dans les plus brefs délais - n'est pas toujours compatible avec le temps requis pour acquérir une formation de base, soit le secondaire V ou l'équivalent. Le problème se pose plus particulièrement pour les étudiants et les étudiantes du secondaire général, qui ne sont pas admissibles au programme d'accessibilité financière aux études.

Revendication

Que les étudiants et les étudiantes du secondaire général qui retournent aux études dans le cadre des programmes d'Emploi Québec soient transférés au régime de l'accessibilité financière aux études (prêts et bourses), à la condition que les modalités suivantes soient respectées :

- L'aide consisterait en des bourses, non en des prêts.
- Les barèmes de l'aide financière devraient être ajustés à la hausse pour tenir compte de la réalité des dépenses qu'encourt un étudiant ou une étudiante adulte. L'aide consentie devrait être au minimum de 1 000 \$ par mois pour une personne célibataire et être augmentée en conséquence pour les étudiants et les étudiantes ayant des personnes à charge, mineures ou majeures. Cette aide devrait être indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation.
- Le calcul de l'aide ne devrait pas tenir compte des allocations familiales, des pensions alimentaires et des prestations de tout autre organisme gouvernemental comme la Société d'assurance automobile du Québec, la Commission de la santé et de la sécurité du travail, etc.
- La suspension – non la fermeture – du dossier de l'aide sociale le temps que la personne est aux études, et la conservation de tous les droits qu'accorde l'aide sociale au chapitre des soins médicaux, des soins dentaires, des soins d'ophtalmologie, etc.

1b) L'uniformisation des règles et barèmes

En plus de la prestation de base, une personne qui retourne aux études peut avoir droit à une contribution pour payer ses dépenses de transport, de gardiennage, de matériel scolaire, etc. Les règles et les barèmes de l'aide sont cependant différents d'un CLE à l'autre et l'information à ce sujet est déficiente, ce qui est inacceptable.

Revendication

Que Emploi Québec et les Centres locaux d'emploi édictent et respectent des règles précises, transparentes et uniformes dans l'ensemble du Québec pour tout ce qui concerne l'aide financière à laquelle a droit une personne qui retourne aux études.

1c) Le respect des choix des adultes

Plusieurs étudiants adultes, particulièrement ceux du secondaire général et du secondaire professionnel, effectuent un retour aux études dans le cadre des programmes d'Emploi Québec. Tant au premier qu'au deuxième colloque, les critiques ont été sévères à l'égard des agents d'Emploi Québec qui ont pour ainsi dire le dernier mot dans le choix du programme auquel une personne est autorisée à s'inscrire. Un certain nombre d'adultes sont par ailleurs obligés de s'inscrire dans un parcours de formation, faute de quoi leurs prestations d'aide sociale sont réduites.

Revendication

Que le MQAF combatte toute politique qui oblige des adultes à participer à des parcours de formation et qui nie aux adultes souhaitant se former le droit de choisir un programme d'études qui correspond à leurs intérêts et leurs besoins.

1d) Un mécanisme d'appel

Les agents d'Emploi Québec et des CLE ont pour ainsi dire le droit de vie ou de mort sur les projets d'étude que leur soumettent les personnes relevant de leur juridiction et ils ne se privent pas de l'exercer. Or, il n'existe aucun mécanisme d'appel adéquat pour contrebalancer cet immense pouvoir.

Revendication

Que le MQAF revendique auprès du gouvernement du Québec qu'il crée un mécanisme d'appel indépendant pour entendre les plaintes des personnes qui estiment avoir été lésées par des décisions et des comportements inadéquats des agents d'Emploi Québec et des centres locaux d'emploi.

SECTION 2

Le droit à l'éducation et les droits des étudiants et des étudiantes adultes

2a) Une loi-cadre sur l'éducation des adultes

Malgré l'entrée en vigueur, en mai 2002, de la Politique québécoise d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue, il demeure que l'éducation des adultes, contrairement à l'éducation des jeunes, n'est pas un droit. Au début des années 80, la Commission Jean s'était aussi penchée sur cette question et elle avait recommandé l'adoption d'une loi-cadre sur l'éducation des adultes.

Revendication

Que le gouvernement du Québec adopte une loi-cadre sur l'éducation des adultes comportant notamment les éléments suivants :

- Affirmer les principes, orientations, objectifs et priorités d'une politique globale comportant en particulier le droit d'accès à l'éducation des adultes.
- S'inscrire dans une perspective de formation continue et d'éducation permanente socialement reconnue.
- Permettre une réelle distribution des ressources éducatives; en faciliter l'accès aux adultes par des approches, à des moments et dans les lieux correspondant à leurs besoins (milieux de vie associative, sociale, culturelle, monde du travail,

monde scolaire)

- Clarifier les devoirs et les responsabilités individuels, collectifs et institutionnels, et permettre la mise en place de structures démocratiques au niveau central, dans les organismes, entreprises et institutions, ainsi que des approches démocratiques dans le processus d'apprentissage lui-même.
- Mettre en place un système de financement qui optimisera l'utilisation des ressources et favorisera la motivation des adultes pour la formation et pour l'auto formation continues.

2b) La loi sur les associations étudiantes

C'est en se regroupant, en s'organisant, que les personnes sont le mieux en mesure de défendre leurs droits et d'améliorer leur sort. Or, les étudiants et les étudiantes adultes du secondaire général, du secondaire professionnel et du cégep n'ont aucune possibilité de créer leurs propres associations étudiantes; à l'université, les possibilités de le faire sont limitées. Cela est dû aux lacunes de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants.

Revendication

Que l'Assemblée nationale amende la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants de façon à permettre aux étudiants et aux étudiantes adultes des centres d'éducation des adultes et des centres de formation professionnelle des commissions scolaires, des cégeps et des universités de créer leurs propres associations étudiantes accréditées.

2c) Un ombudsman de l'éducation

Le système scolaire public est lourd et complexe. Malgré la bonne volonté de la grande majorité des gens qui y travaillent, il peut arriver qu'un étudiant ou une étudiante se sente lésé dans ses droits, que ce soit relativement aux études proprement dites ou aux services qu'offre un établissement. Conscientes de cette réalité, plusieurs universités québécoises ont adopté leur propre charte des droits des étudiants. Plus encore, elles ont créé un poste d'ombudsman, qui a pour fonction d'enquêter sur les cas de déni de droit qui lui sont soumis et de proposer des correctifs aux mécanismes qui ont provoqué de telles situations. Déjà, au début des années 80, le rapport de la Commission Jean considérait que ce qui a cours dans certaines universités devrait être étendu à l'ensemble du système scolaire.

Revendication

Que le gouvernement du Québec crée un poste d'ombudsman de l'éducation.

SECTION 3

Le financement de l'éducation des adultes

Le Québec accuse toujours un retard important au chapitre de la formation de base puisque, en 2002, 24 % de la population de 25 à 64 ans ne détenait pas de diplôme d'études secondaires. Les données de Statistique Canada indiquent par ailleurs que le Québec se situe au 9^e rang parmi les provinces canadiennes pour ce qui est du taux de participation des adultes à des activités structurées d'éducation et de formation. Enfin, quoiqu'elle comporte plusieurs éléments très positifs, la Politique québécoise d'éducation des

adultes, qui est en vigueur depuis mai 2002, n'aura pas d'impact positif sur le système public d'éducation des adultes si elle ne s'accompagne pas d'une augmentation significative du budget que l'État y consacre. On pense plus particulièrement à la levée des restrictions budgétaires qui limitent l'accès aux études à temps plein et à temps partiel au secondaire et aux études à temps partiel au cégep, ainsi qu'à l'amélioration des locaux et de l'équipement utilisés en éducation des adultes, qui sont trop souvent vétustes, particulièrement en formation générale au secondaire.

Revendications

3a) Que le MQAF revendique une augmentation du budget global de l'éducation des adultes afin que tout adulte qui désire effectuer des études à plein temps ou à temps partiel puisse le faire et cela, au secondaire général, au secondaire professionnel, au cégep et à l'université.

3b) Que le ministère de l'Éducation s'assure annuellement que tous les locaux et l'équipement affectés à l'éducation des adultes correspondent aux normes usuelles de salubrité, de santé et de sécurité normalement requises dans les édifices publics.

3c) Que toute augmentation du budget de l'éducation des adultes soit consacrée en priorité au secondaire compte tenu de l'ampleur des problèmes dans cet ordre d'enseignement.

SECTION 4

La nécessité d'une perspective andragogique

4a) La participation des adultes

« Préconiser la participation, lisait-on dans le Rapport Jean, c'est accepter que les étudiants adultes sont capables d'assumer eux-mêmes le projet global de leur existence et c'est également comprendre et admettre que les adultes apprennent vraiment quand ils peuvent partager avec le responsable de la formation la responsabilité de définir les besoins de formation, d'en formuler les objectifs, d'en planifier le déroulement et l'évaluation. » Vingt ans plus tard, ce propos est toujours d'actualité.

Revendication

Que le ministère de l'Éducation ainsi que tous les établissements publics d'enseignement du secondaire général, du secondaire professionnel, du cégep et de l'université reconnaissent explicitement le droit des étudiants adultes de participer à la définition des programmes, des méthodes pédagogiques ainsi que des modes d'évaluation de l'enseignement et des enseignants, et qu'ils mettent en œuvre tous les moyens pour s'assurer qu'il en soit ainsi.

4b) Les règles de vie dans les centres d'éducation des adultes

Ceux et celles qui ont participé aux deux premiers colloques ont été estomaqués des nombreux témoignages des étudiants et des étudiantes en formation générale au secondaire au sujet de la rigidité, pour ne pas dire l'absurdité, des règles de vie dans certains centres d'éducation des adultes des commissions scolaires. Signature forcée de contrats en vertu desquels les personnes s'engagent à un nombre limité d'absences, même pour des raisons de santé, exclusion de la classe pour une seule minute de retard, obligation d'obtenir la permission d'aller à

la toilette, la liste des mesures vexatoires et incompatibles avec l'esprit même de l'éducation des adultes étonne et scandalise. Deux facteurs peuvent expliquer ce régime autoritaire : les règles strictes qu'Emploi Québec impose aux commissions scolaires qui accueillent des personnes venant de l'aide sociale ainsi que la forte présence, dans les centres d'éducation des adultes des commissions scolaires, des jeunes de 16 à 18 ans qui ont décroché du secondaire régulier et qui n'ont pas la maturité pour fonctionner adéquatement dans ces établissements, dont ils perturbent l'enseignement.

Revendications

4b1) Que le MQAF dénonce auprès du ministère de l'Éducation, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, des commissions scolaires, des établissements d'enseignement et des syndicats d'enseignants les règles de vie aberrantes qui ont cours dans certains centres d'éducation des adultes, des règles qui sont incompatibles avec l'esprit même de l'éducation des adultes, qui repose sur l'autonomie des personnes, leur sens des responsabilités ainsi que leur désir et leur capacité d'apprendre.

4c) La reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels

La reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels constitue un enjeu majeur en éducation des adultes. Cette question fait également partie des priorités de la Politique québécoise d'éducation des adultes en vigueur depuis 2002. Même si on en parle beaucoup, le dossier de la reconnaissance des acquis évolue à pas de tortue, principalement en raison de l'insuffisance du financement.

Revendications

4c1) Que le MQAF revendique auprès du ministère de l'Éducation qu'il alloue à chacun des établissements publics d'enseignement du secondaire général, du secondaire professionnel, du cégep et de l'université un budget destiné spécifiquement à la reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels.

4c2) Que le MQAF revendique auprès du ministère de l'Éducation la création d'un bureau de la reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels dans chacun des trois ordres d'enseignement. Ce bureau aurait pour fonction de fournir aux établissements l'expertise en reconnaissance des acquis et d'en assurer l'accès et la coordination.

SECTION 5

Des mesures particulières pour des situations particulières

5a) L'enseignement à distance et l'autodidactie

Parce qu'ils sont éloignés des établissements, que leur disponibilité est restreinte ou tout simplement par choix, maints adultes optent pour l'enseignement à distance ou même l'autodidactie. Pour des raisons qu'il devra expliquer publiquement, Emploi Québec refuse d'accorder une aide financière aux adultes qui souhaitent se prévaloir de ces possibilités pour effectuer leurs études secondaires, ce qui compromet leur accès aux études.

Revendication

Que le MQAF revendique auprès d'Emploi Québec qu'il reconnaisse aux personnes qui

souhaitent effectuer leurs études secondaires à distance ou en autodidactie les mêmes droits que celles qui font ces mêmes études en classe.

5b) Des classes pour les monoparentaux

Les mères et les pères monoparentaux font face à des problèmes particuliers au regard de l'accès aux études secondaires et collégiales. Pour tenir compte de cette situation, certains projets pilotes ont regroupé ces personnes afin de leur offrir des horaires et des services particuliers. Les personnes qui ont bénéficié de ce service ne tarissent pas d'éloges sur sa pertinence.

Revendication

Que le ministère de l'Éducation étende à toutes les commissions scolaires les projets pilotes de regroupement des mères et des pères monoparentaux afin qu'ils bénéficient d'horaires et de services adaptés à leur situation particulière.

SECTION 6

De l'information manquante

6a) Un répertoire national des ressources en éducation

Il existe de nombreuses ressources en éducation des adultes qui ne sont pas utilisées parce qu'elles sont méconnues, dispersées et difficiles à repérer. Ce problème limite à l'accès aux études.

Revendication

Que le MQAF crée un répertoire national des ressources en éducation des adultes dans les trois ordres d'enseignement, incluant les services d'accueil, de référence, d'orientation et d'encadrement, et que ce répertoire soit accessible par internet et une ligne téléphonique 800.

6b) D'autres adultes dans une situation économique précaire

Parmi les adultes qui effectuent un retour aux études, hormis ceux qui y accèdent par les programmes d'Emploi Québec et les CLE, nombreux sont ceux qui vivent dans une situation économique précaire. L'importance de ce phénomène est cependant difficile à évaluer, car il n'existe pas de données à ce sujet.

Revendication

Que le MQAF demande au ministère de l'Éducation et au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale de financer une étude sur les besoins socio-économiques des étudiants et des étudiantes adultes et d'en confier la réalisation à un organisme indépendant.

SEMAINE QUÉBÉCOISE
DES ADULTES EN FORMATION

Grands partenaires

**Bibliothèque
nationale**

Québec 

Icea Institut de coopération
pour l'éducation des adultes



COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO
CANADIAN COMMISSION FOR UNESCO

www.unesco.ca



Partenaires majeurs

Université 
de Montréal

Faculté de l'éducation permanente

UQÀM

Université du Québec à Montréal



m
maces



Commanditaires



**Commission
scolaire
de Montréal**

**Éducation,
Loisir et Sport**

Québec 



fneeq 
CSN

Centrale des syndicats
du Québec



Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec

